



Dettes après séparation

Par **Luluouicmoi**, le **13/05/2014** à **12:14**

Bonjour,rrnrnEn 2010 je suis partie du domicile familial avec ma fille.rnNous avons acheté un appartement, les traites prélevées sur son compte, étant à l'époque sans emploi et sans indemnités et lui salarié (1.800 €/mois)rnJ ai pris une location et mon ex-compagnon est resté dans notre copropriété. Pendant plus d'un an après mon départ, il n'a pas payé les charges de copropriété, il a donc actuellement une dette assez conséquente et ne s'est décidé que l'année dernière à mettre l'appartement en vente. Il payait jusqu'à présent, le foncier, les charges et le crédit seul. Il est toujours dans l'appartement et a refusé une proposition qui aurait pu combler une grosse partie des charges restantes et du crédit. Pour lui, il veut une proposition qui couvre entièrement les sommes. rnÉtant au chômage, je ne peux l'aider à éponger les dettes qu'il a contractées (900 €). Étant copropriétaire sur le papier, je pense qu'il peut saisir la justice pour récupérer des sous de ma part ?rnIl m'a demandé de lui autoriser l'arrêt du versement de la pension alimentaire de notre fille (100 €/mois) tant que je touche les ASSEDIC, par papier écrit et signé de nous deux, peut-on le faire ?rrnrnMerci de votre aide.